

Pas de handicap chez les bourgeois ?

Ainsi, ce sera au Tribunal administratif de se prononcer sur la construction d'une Unité d'accueil temporaire (UAT) à Yverdon.

En tant qu'association de défense de personnes avec retard de développement et handicap mental, nous sommes évidemment extrêmement déçus de la tournure qu'a pris l'affaire.

Mais au-delà de notre déception, nous nous posons un certain nombre de questions : Le Pivert au centre de Chailly (UAT région lausannoise) et l'UAT Est à Aigle, toutes deux des UAT pour enfants, ainsi que l'Unité d'accueil de jours d'Eben-Hézer à la route d'Oron à Lausanne se trouvent dans des quartiers que l'on pourrait qualifier de populaires et à construction densifiée. Contrairement à ce qui se passe à Yverdon, leur implantation n'a jamais posé problème au voisinage. Ce serait donc la construction proche d'un quartier de villas qui poserait problème?

On peut donc légitimement se poser les questions suivantes :

- En achetant une villa avec un beau gazon et une piscine, est-ce qu'on achète aussi la tranquillité, voire l'homogénéité ?
- Est-ce que les recourants insinuent par leur détermination que les enfants avec handicap n'ont pas droit à un beau gazon et une piscine ? Les recourants exigent la mise en place d'un mur anti-bruit pour ne pas être vus. Ont-ils le droit d'être protégés du regard des autres ?
- Ou est-ce que les personnes avec handicap mental ne font pas partie de la cité ?
- Est-ce que le handicap mental est toujours considéré par certaines couches de la population comme la maladie (contagieuse ?) du pauvre ?
- Est-ce que l'enfant avec handicap mental est dangereux ?

Non ! à toutes ces questions. Les personnes avec handicap mental ne doivent pas être exclues, elles ont droit à une qualité de vie identique à la nôtre, leurs proches méritent notre solidarité et compréhension. Non ! le handicap mental ne s'attrape pas, mais concerne toutes les couches sociales, personne n'est à l'abri. Non ! à l'égoïsme, au « chacun pour soi ».

Catherine Roulet
Députée au Grand Conseil
Co-présidente insiemeVaud

Le Mont sur Lausanne, le 15 décembre 2011